

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O2/273**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 DE LA CRECHE LAETITIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crèche a été créée en 1985, en remplacement du foyer départemental de l'enfance, dont la mission consistait principalement à accueillir des pupilles de la nation. Elle se situe dans un bâtiment appartenant à l'hôpital et dispose d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser le paiement des familles.

Le budget supplémentaire de la crèche s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 500,00	-21 096,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 23 596,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 500,00	2 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-21 096,00	-21 096,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-21 096,00	-21 096,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-18 596,00	-18 596,00

I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en équilibre en 2018, (778 252,20 €), tant en dépenses qu'en recettes). La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		26 631,59		
Recettes réelles		18 019,10		0
Dépenses réelles	21 054,72		0	
Total	21 054,72	44 650,59	0	0
Résultat 2018		23 595,97		

La section d'investissement présente donc un solde d'exécution excédentaire de **23 595,97 €**, qu'il est proposé de reprendre au compte 001 « solde d'exécution reporté ». Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.

II/ Le budget supplémentaire

a) La section d'investissement

Les recettes de la section sont composées du solde d'excédent reporté de 23 596 €, auquel il convient de rajouter 5 € de prévision d'amortissements, (ajustement de crédits inscrits Budget Primitif 2019). Il est également proposé une baisse du virement de la section d'investissement, d'un montant de - 21 101 €, soit un total de la section de 2 500 €.

En dépenses, une demande de 2 500 € est inscrite pour un aménagement de poste dans le cadre de la convention FIPH.

b) la section de fonctionnement

Pour les dépenses, un montant de 5 €, est inscrit pour la dotation aux amortissements, (régularisation de crédits du Budget Primitif 2019), une réduction d'un montant de - 21 101 €, est constatée en virement à la section d'investissement, pour un total de - 21 096 €.

Les recettes de la section proviennent, de la diminution d'un montant de 21 096 €, de la subvention d'équilibre du Budget Principal de la Collectivité de Corse (CdC), avec un total de - 21 096 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à - 18 596 €.